

RESUME

Taxe sur le CO₂, bilan des groupes « serristes » et mesures d'amélioration

Diana De Luca, Fabio Feduzi, modérateurs AEnEC

Programme

- Période 2008-2012 : contexte général et rôle de l'AEnEC
- Exemples de mesures d'amélioration
- Résultats globaux des groupes « Serristes » de l'AEnEC
- Exemple concret de réalisation
- Conclusions et perspectives

Le but de l'intervention est de présenter les potentiels d'économie d'énergie réalisables dans les serres de cultures. Les résultats sont obtenus sur la base des résultats des groupes de serristes de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) sur la période d'engagement 2008-2012.

L'AEnEC a été créée en 1999 en vue de l'introduction d'une taxe sur le CO₂ à partir de 2008. Elle est un partenaire reconnu qui accompagne les entreprises souhaitant être exonérées de la taxe en s'engageant à améliorer leur efficacité énergétique au travers d'une convention d'objectif.

Le montant de la taxe était de 12.-/tonne de CO₂ en 2008-2009 et de 36.-/tonne en 2010-2013. Elle se monte à 60.-/tonne depuis le 1^{er} janvier 2014.

Chaque degré supplémentaire dans la serre augmente la consommation d'énergie de 7% ! Il existe toute une série de mesures rentables et facilement réalisables à mettre en place qui offrent un grand potentiel de diminution des consommations d'énergie et des émissions de CO₂. Ces mesures touchent tant l'enveloppe des serres que les installations techniques ou encore l'optimisation de l'exploitation.

41 entreprises horticoles et maraîchères de Suisse romande se sont engagées au sein de l'Agence de l'énergie en vue d'une exonération de la taxe CO₂. Au terme de la période d'engagement (2008-2012), les résultats montrent que les objectifs fixés d'amélioration de l'efficacité énergétique ont été atteints par ces entreprises, grâce à la mise en œuvre de mesures d'amélioration. Si ces conclusions ne peuvent généralement pas être faites en considérant les valeurs de consommation absolue (en raison notamment de l'augmentation de la surface des serres sur la période et de l'intensité des cultures), l'amélioration de l'efficacité énergétique se constate sur les valeurs spécifiques. Cela signifie que les mesures mises en œuvre ont globalement permis aux entreprises engagées d'être plus performantes énergétiquement que si aucune mesure n'avait été prise. En moyenne, l'amélioration de la consommation d'énergie thermique des serres se situe autour de 20%. Le cas concret présenté montre que l'entreprise en question a même atteint une amélioration de l'ordre de 69% entre 2003 et 2012 (état de départ des serres peu performant).

Pour rappel, la Confédération vise une diminution des émissions de CO₂ de 20% en 2020 par rapport à 1990 et ce, en valeurs absolues. La taxe sur le CO₂, actuellement de 60.-/tonne, peut être augmentée jusqu'à 120.-/tonne d'ici 2020 et les coûts de l'énergie vont croissant. Nous vous encourageons donc à vous montrer proactifs en analysant l'état et le potentiel de vos serres, afin de cibler les mesures rentables et facilement réalisables à mettre en œuvre pour diminuer vos consommations d'énergie pour le chauffage et de réaliser ainsi des économies financières.